



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'OTTANGE
Rue principale 57840
Tel 03 82 50 53 33
mairie.ottange@gmail.com
www.ottange-nondkeil.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2025

Conformément à la loi, la liste des délibérations examinées lors de la séance du 28 avril 2025 a été publiée sur le site internet de la ville

Nombre de conseillers en exercice : 23
Convocation du : 22/04/2025

Conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois d'avril, à 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de ville d'Ottange, en session ordinaire sous la présidence de Mme Fabienne MENICHETTI, Maire

Etaient présents : Mme MENICHETTI Fabienne, M. MATTUCCI Gérald, Mme PADELETTI Marie-France, M. BERTONI Gilles, Mme FRIIO Marie-Rose, M. GAVAZZI Angel, M. KROL Jean-Marie, M. PINCK Claude, Mme FRESCURA Marylène, M. GHIZZO Antoine, Mme RICHARD Cathy, M. AQUILANO Virgil

Etaient représentés : M. KUBIAK Bernard par Mme MENICHETTI Fabienne, M. PHILIPPE Lionel par M. BERTONI Gilles, Mme NOIRFALISE Myrèle par Mme PADELETTI Marie-France

Etaient excusés : Mme PHILIPPE Sabine, M. BUTHMANN Roger, Mme ACKLAND Karine

Etaient absents : M. BRIGHI Raymond, M. HENOCQUE Valéry, Mme CASTANHEIRA Patricia, Mme BASILE Jessica, Mme TUDICO Caroline

Secrétaire de séance : M. GAVAZZI Angel

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Mme Fabienne MENICHETTI, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

N° 1 – 38/2025 Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est demandé au conseil municipal de nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Désigne M. GAVAZZI Angel comme secrétaire de séance.

N° 2 – 39/2025 Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 31 mars 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mars 2025.

N° 3 – 40/2025 Rue de la concorde : choix des entreprises chargées des travaux après négociation

Mme le Maire donne les résultats de la négociation engagée avec les entreprises ayant déposé une offre. Elle donne également des informations sur les travaux à venir :

Dans le cadre des travaux rue du moulin, l'escalier sera refait et une rampe posée.

Suite à un souci d'assainissement rue de Rumelange un devis a été sollicité

Le terre-plein du tourne à gauche rue de Rumelange va être refait ainsi que les joints de la fontaine.

Un devis a été sollicité place Moncontour pour des problèmes récurrents d'inondation.

Un devis a également été sollicité pour des travaux rue Saint Félix

Puis elle soumet la délibération suivante :

La commune d'Ottange a décidé la réfection de la rue de la concorde

Pour ce faire un marché de travaux a été lancé

L'avis de publicité a été mis en ligne sur la plateforme <https://marchespublics-matec57.fr/> le 30/01/2025 et publié au Républicain Lorrain le 30/01/2025.

La date et l'heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 09/02/2025 à 12h00.

La ville est assistée du bureau d'études VRI suite à la délibération du 8 avril 2024

Suite à l'appel d'offres trois entreprises ont déposé une offre pour le lot 1 : Enfouissement des réseaux secs et éclairage public et cinq entreprises ont déposé une offre pour le lot 2 : aménagement de voirie

Le conseil municipal en date du 31 mars 2025 a décidé de procéder à une négociation avec les entreprises ayant déposé une offre.

Mme le Maire communique le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet VRI.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide retenir la société *NGE Energies Solutions de Rosselange* pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs et éclairage public rue de la concorde lot 1

Précise que le montant des travaux du lot 1 s'élève à 167 154,00 € HT

Décide retenir la société *TP Colle de Lexy* pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie rue de la concorde lot 2

Précise que le montant des travaux du lot 2 s'élève à 199 766,90 € HT

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour signer les marchés correspondants.

Donne tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution

N° 4 –41/2025 Prise en charge d'un transport scolaire (collège Aumetz)

Mme le Maire indique que les enfants des classes de CM2 de l'école d'Ottange et de Nondkeil vont visiter le collège d'Aumetz le 20 mai 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte de prendre en charge le transport scolaire d'un montant de 370,00 € concernant le déplacement des élèves des classes de CM2 de l'école d'Ottange et de Nondkeil, à Aumetz, pour visiter le collège le 20 mai 2025

Précise que ce déplacement sera été effectué par la société Vandivinit

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 5 – 42/2025 Prise en charge d'un transport périscolaire Ottange : Bettembourg

Mme le Maire indique que les enfants du périscolaire vont faire une sortie au Parc merveilleux de Bettembourg le 2 juillet 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Accepte de prendre en charge le transport périscolaire d'un montant de 370,00 € concernant le déplacement des enfants du périscolaire au Parc merveilleux de Bettembourg le 2 juillet 2025

Précise que ce déplacement sera effectué par la société Vandivinit

Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour exécution.

N° 6 – 43/2025 Convention de mise à disposition annuelle salle polyvalente

Mme le Maire propose que la ville établisse plusieurs conventions pour les locations de salle. Ces conventions concernent les locations annuelles ou exceptionnelles. Elle indique qu'il faudra, par la suite établir une convention pour la mise à disposition du complexe sportif et des salles pour les cafés suite aux enterrements.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville d'Ottange met à disposition des associations et divers organismes la salle polyvalente.

Madame le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigée.

Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition annuelle de la salle polyvalente à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide d'approuver la convention de mise à disposition annuelle de la salle polyvalente à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération

Donne Tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente.

N° 7 – 44/2025 Convention de mise à disposition annuelle salle LEON

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville d'Ottange met à disposition des associations et divers organismes la salle LEON.

Madame le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigée.

Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition annuelle de la salle LEON à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide d'approuver la convention de mise à disposition annuelle de la salle LEON à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération

Donne Tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente.

N° 8 – 45/2025 Convention de mise à disposition annuelle bâtiment des associations

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville d'Ottange met à disposition des associations et divers organismes la salle du bâtiment des associations.

Madame le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigée.

Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition annuelle de la salle du bâtiment des associations à Nondkeil telle qu'annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide d'approuver la convention de mise à disposition annuelle de la salle du bâtiment des associations à Nondkeil telle qu'annexée à la présente délibération

Donne Tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente.

N° 9 – 46/2025 Convention de mise à disposition exceptionnelle salle polyvalente

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville d'Ottange met, de façon exceptionnelle, à disposition des associations et divers organismes la salle polyvalente.

Madame le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigée.

Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide d'approuver la convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle polyvalente à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération

Donne Tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente.

N° 10 – 47/2025 Convention de mise à disposition exceptionnelle salle LEON

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement à la vie associative, la Ville d'Ottange met, de façon exceptionnelle, à disposition des associations et divers organismes la salle LEON.

Madame le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle municipale nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi qu'une convention de mise à disposition rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigée.

Madame le Maire demande donc au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle LEON à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

Décide d'approuver la convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle LEON à Ottange telle qu'annexée à la présente délibération

Donne Tout pouvoir à Mme le Maire pour exécution de la présente

N° 11–48/2025 Communication des décisions du maire

Dans le cadre de la délégation donnée à Mme le Maire le 8 juin 2020 par le conseil municipal, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Maire rende compte au conseil municipal des décisions prises pour la bonne marche de l'administration communale.

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2025/1 : signature d'un contrat pour le renouvellement et la maintenance de sept photocopieurs (plus une imprimante offerte) avec la société Ricoh Luxembourg

Décision 2025/2 : Modification du bail de location « traiteur Calangela » ajout d'un local commercial

LE CONSEIL MUNICIPAL,
en prend acte

DIVERS

Mme le Maire explique qu'une conduite de gaz passe sur le terrain prévu pour la réalisation du Pumptrack. GRDF examine la situation pour voir s'il ne faut pas déplacer une conduite afin de réaliser le Pumptrack.

Mme le Maire voudrait faire une déclaration concernant l'éviction de deux membres des vétérans.

Elle a été informée que deux membres des vétérans ont été exclus du club. Elle condamne fermement cette décision d'autant plus que ces deux personnes ont œuvré depuis de très nombreuses années au sein du club de football et des vétérans.

Elle rappelle que ces deux personnes ont été membre du comité des deux associations, voire même président. Elle rappelle que, si les clubs house ont vus le jour c'est en très grande partie grâce au soutien du président de l'époque du club de football et de son employeur qui est exclu aujourd'hui du club.

Elle pense que certaines personnes ont la « mémoire courte »

Plus personne n'ayant de questions, Mme le Maire lève la séance à 19 h 30 et conformément à circulaire préfectorale du 14 décembre 2010 prise en application du décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010 rappelle les numéros attribués aux délibérations prises lors de cette séance du conseil municipal :

N°1 - 38/2025 Désignation d'un secrétaire de séance

N°2 - 39/2025 Approbation du procès-verbal du 31 mars 2025

N°3 - 40/2025 Rue de la concorde : choix des entreprises chargées des travaux après négociation

N°4 - 41/2025 Prise en charge d'un transport scolaire (collège Aumetz)

N°5 - 42/2025 Prise en charge d'un transport scolaire périscolaire Ottange : Bettembourg

N°6 - 43/2025 Convention de mise à disposition annuelle salle polyvalente

N°7 - 44/2025 Convention de mise à disposition annuelle salle LEON

N°8 - 45/2025 Convention de mise à disposition annuelle Bâtiment des associations

N°9 - 46/2025 Convention de mise à disposition exceptionnelle salle polyvalente

N°10 - 47/2025 Convention de mise à disposition exceptionnelle salle Leon

N°11 - 48/2025 Communication des décisions du maire

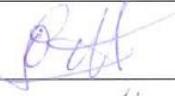
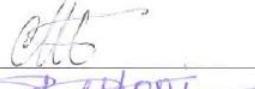
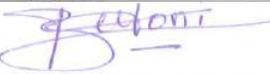
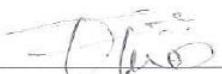
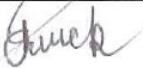
Divers

Le Secrétaire de séance
M. M. GAVAZZI Angel



Le Maire
Fabienne MENICHETTI



NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
Mme MENICHETTI Fabienne	Maire	
M. MATTUCCI Gérald	Adjoint au Maire	
Mme PADELETTI Marie-France	Adjoint au Maire	
M. BERTONI Gilles	Adjoint au Maire	
Mme FRIIO Marie-Rose	Adjoint au Maire	
M. GAVAZZI Angel	Adjoint au Maire	
M. KROL Jean-Marie	Conseiller municipal	
M. PINCK Claude	Conseiller municipal	
M. BRIGHI Raymond	Conseiller municipal	<i>Absent</i>
Mme FRESCURA Marylène	Conseiller municipal	
M. GHIZZO Antoine	Conseiller municipal	
M. KUBIAK Bernard	Conseiller municipal	<i>Représenté par Mme Menichetti</i>
Mme RICHARD Cathy	Conseiller municipal	
M. PHILIPPE Lionel	Conseiller municipal	<i>Représenté par M. Bertonini</i>
Mme PHILIPPE Sabine	Conseiller municipal	<i>Excusée</i>
M. BUTHMANN Roger	Conseiller municipal	<i>Excusé</i>
M. HENOCQUE Valéry	Conseiller municipal	<i>Absent</i>
Mme ACKLAND Karine	Conseiller municipal	<i>Excusée</i>
Mme CASTANHEIRA Patricia	Conseiller municipal	<i>Absente</i>
Mme NOIRFALISE Myrène	Conseiller municipal	<i>Représentée Mme Padelletti</i>
Mme BASILE Jessica	Conseiller municipal	<i>Absente</i>
Mme TUDICO Caroline	Conseiller municipal	<i>Absente</i>
M. AQUILANO Virgil	Conseiller municipal	